

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT: La Haye. Provincs. Sur un an... 26 fl. 30 fl.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, Spui, n° 75. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.

LA HAYE, 16 Mars.

Nous ne nous étions pas trompés en annonçant hier que la détermination prise par le Roi d'une manière si spontanée de venir au devant des vœux raisonnables de son peuple, avait produit l'impression la plus favorable dans le pays, comme devant resserrer encore davantage les liens qui unissent le souverain et la nation.

Déjà, hier, à la première nouvelle qui en avait été transmise par le télégraphe à Rotterdam, tous les navires dans le port hissèrent le pavillon national et, le soir, les sociétés et un grand nombre de maisons particulières furent illuminées en signe de félicitation. Des manifestations patriotiques ont eu lieu à La Haye et ont pas été moins vives; de nombreux cortèges aux flambeaux, drapeaux déployés, ont traversé les principales rues de la ville, en chantant le Wilhelmus et l'air national. Ils se sont rendus d'abord devant le palais du Roi, où ils ont fait retentir les airs des cris de Vive le Roi! Vive Guillaume III! Orange boven!

Convocation de la Diète réunie de Prusse.

La Gazette universelle de Prusse dans sa partie officielle publie le document suivant: Nous, Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc. Ayant, d'accord avec le gouvernement impérial d'Autriche, invité nos alliés de la confédération germanique à se réunir immédiatement pour se concerter sur les mesures qu'exigent les circonstances critiques et dangereuses pour les intérêts de la patrie allemande.

que les gouvernements d'Autriche et de Prusse se sont ouvertement prononcés sur la situation que les changements qui se sont opérés dans les institutions politiques de la France leur ont faite. Personne ne saurait douter que l'Autriche et la Prusse sont aussi loin de toute idée d'intervention dans les affaires intérieures de la France, que résolues à repousser énergiquement toute violation des traités existants.

Mais les vœux de ces gouvernements ont dû se porter sur la situation actuelle de la Confédération germanique à qui l'obligation est imposée de protéger l'Allemagne à l'extérieur, aussi bien que le soin de sa prospérité intérieure.

L'Autriche et la Prusse ont donc invité leurs alliés allemands à se réunir sans retard dans un conseil dans lequel doivent être prises les mesures qu'exige le salut de l'Allemagne. Cette assemblée sera ouverte le 25 de ce mois à Dresde.

Une lettre de Berlin du 5 mars, adressée à la Gazette universelle d'Augsbourg, contient ce qui suit: Je puis vous annoncer que notre gouvernement a reçu du cabinet de St-James l'assurance qu'il agira en tout point de concert avec les puissances conservatrices et qu'il adhèrera à toutes les mesures que celles-ci prendront, en vue de la nouvelle république française pour conserver la paix et assurer l'inviolabilité du territoire des Etats européens.

Le Théâtre-Royal-Hollandais donnera demain vendredi, à la demande générale, une représentation du beau drame national Joan Wouterz de M. H. J. Schimmel.

Il n'était que trop vrai que des désordres ont eu lieu à Gand, dans la soirée du 15 mars, voici la relation du Messager: La tranquillité publique a été troublée hier soir dans notre ville. Déjà dès les cinq heures de l'après-midi, des rassemblements ont commencé à se former sur la Place d'Armes.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 17 MARS 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1) CHAPITRE XIX. (Suite.) Herminie ne releva pas, ses larmes étouffèrent sa voix. — Vous accordez? — s'écria Ernestine, — mais, mon Dieu, de quoi vous occupez-vous? M'étiez-vous pas libre comme M. Gerald, ne vous aime-t-il pas autant que vous l'aimez? Laborieux tous deux, votre condition est égale...

— Enfin, c'est du moins M. de Senneterre, qui lui-même vous a fait faire cette révélation. — Oui, et malgré la douleur qu'elle m'a causée, j'ai retrouvé là quelque chose de cette loyauté que j'aimais en lui. — Sa loyauté! — s'écria Ernestine avec amertume, — sa loyauté et maintenant, il vous abandonne? — Loin de m'abandonner, — reprit Herminie, — il me propose sa main. — Lui! M. de Senneterre? — S'écria Ernestine avec une nouvelle stupeur; — Mais alors, Herminie, — reprit-elle, — pourquoi vous désespérez ainsi? — Pourquoi? — dit la duchesse, — parce qu'une pauvre orpheline comme moi n'achète un pareil mariage, qu'au prix des humiliations les plus dures.

environ de Coblenze et dans une division mise sur le pied de guerre. On apprend d'une manière positive que les troupes des deux provinces de l'Ouest ne seront augmentées que de deux régiments du 4^e corps d'armée, afin de pouvoir envoyer à tout moment une garnison suffisante dans les grandes forteresses. Il n'est point question de marcher vers la frontière.

(Bulletin de la Bourse d'Amsterdam du 15 mars.) Les nouvelles que nous avons données dans notre n° d'hier, n'étaient pas encore arrivées à Amsterdam à l'heure de la bourse, ce qui a fait hésiter les acheteurs, et rendu l'aspect du marché moins favorable, par suite de la baisse des dernières bourses de Paris et de Londres.

ETATS GÉNÉRAUX.

Aujourd'hui, à 3 heures et demie, la Seconde Chambre des Etats-Généraux a tenu une courte séance dans laquelle M. le président a eu une communication à la Chambre d'un message royal accompagnant un projet de loi et un exposé des motifs tendant à faire maintenir pendant la durée de deux ans les lois belges en vigueur dans la province du Limbourg.

Troubles à Gand. Il n'était que trop vrai que des désordres ont eu lieu à Gand, dans la soirée du 15 mars, voici la relation du Messager: La tranquillité publique a été troublée hier soir dans notre ville.

La troupe a pris position devant l'entrée du couvent et a chargé ses armes. La fermeté de cette contenance en a imposé au peuple qui s'est dispersé dans toutes les directions.

la trouver chez Herminie... et quoique Mlle de Beaumesnil dut aux paroles ironiques du marquis le désir et la volonté de tenter l'épreuve qu'elle avait subie, lors de sa présentation chez Mme Herbaut, quoiqu'enfin elle ressentit pour lui une sorte de regard sympathique, elle ignorait encore jusqu'à quel point elle pouvait compter sur M. de Maillofort, et cette rencontre la désola.

Quelques instants après la gendarmerie et les cuirassiers sont arrivés sur les lieux, et toutes les communications ont été interceptées. — L'église appartenant à la maison conventuelle est restée intacte.

L'attroupement de la Place d'Armes a été également dispersé, et à huit heures et demie un bataillon d'infanterie y a pris poste.

On nous a assuré qu'un individu, se trouvant à la tête d'un groupe, a été arrêté et conduit à la grand'garde.

Pendant le reste de la soirée l'ordre n'a pas été troublé, et à onze heures les troupes sont retournées à la caserne.

Ce matin, 14, des rassemblements se sont encore formés à la place d'Armes, mais leur attitude, jusqu'à présent du moins, n'a rien d'hostile.

Un grand nombre de curieux se sont arrêtés devant le couvent des jésuites, dont les fenêtres du rez-de-chaussée ont été houchées à l'aide de planches. — Des patrouilles circulent dans les rues de la ville.

Le chef de la municipalité vient de faire afficher l'arrêté suivant :

Le bourgmestre de la ville de Gand.

Considérant qu'à la suite de rassemblements nombreux qui se sont formés dans la soirée d'hier, des hommes égarés se sont portés à des excès déplorables dont il importe de prévenir le retour ;

Arrête :

Art. 1er. Les réunions de plus de cinq personnes sur la voie publique sont interdites.

Art. 2. Les personnes réunies en contravention à la disposition qui précède devront se retirer à la première injonction des agents de l'autorité; en cas de refus, elles y seront contraintes par la force, et encurseront les peines combinées par les articles 479 et 480 du code pénal.

Art. 3. Les cabarets et autres lieux de réunion publics seront fermés à 9 heures du soir.

Art. 4. Le présent arrêté sera exécutoire immédiatement après sa publication.

Des expéditions en seront adressées à M. le gouverneur de la province et aux greffiers des tribunaux de première instance et de police de la ville de Gand.

Gand, ce 14 mars 1848.

Le bourgmestre
C. DE KERCKHOVE.

On lit dans le *Journal des Flandres* :

Quelques groupes d'hommes désœuvrés, et ne paraissant d'abord avoir aucun but hostile à l'ordre public, ont stationné hier toute la journée sur la Place d'Armes, mais vers les quatre heures, quelques cris de : *Vive la république !* se sont fait entendre. Des chefs militaires se sont alors approchés des groupes et leur ont fait comprendre qu'ils n'avaient rien à gagner à troubler l'ordre public. Ces paroles ont calmé un commencement d'effervescence ; mais, à sept heures et demi des individus auxquels on avait donné à boire se sont portés en masse au couvent des RR. les pères jésuites, et ayant ôté des pavés ils s'en sont servis pour briser quelques carreaux de vitre au couvent.

L'arrivée de la gendarmerie les a promptement dissipés sans que l'on ait eu recours à aucune mesure violente. A huit heures et demi tout était rentré dans l'ordre.

Nous devons les plus grands éloges à la prudence et à l'énergie déployée par l'autorité militaire. Dès le matin, avis avait été donné des intentions de quelques factieux, et les mesures ont été prises de telle sorte qu'il y a eu à peine quelques carreaux cassés.

On remarquait parmi les groupes quelques individus masqués qui excitaient les ouvriers au désordre. Ils ont été arrêtés et c'est avec une vive satisfaction que nous apprenons que ce sont des étrangers venus sans doute à Gand dans des intentions coupables.

Les pères qui espèrent peut-être fomenter chez nous quelque désordre sérieux connaissent bien mal l'esprit qui anime nos concitoyens.

La population gantoise comprend mieux que jamais que l'ordre est le premier élément de prospérité. Nous n'avons que trop déjà à nous ressentir du contre-coup des événements de France.

Sous notre régime de liberté toutes les opinions sages sont assurées de pouvoir se faire jour. Nous avons tout à espérer de l'ordre. Les troubles, au contraire, sont la mort de l'industrie ! Il s'agit pour nous de relever les Flandres et non pas de compléter leur ruine.

Nous avons applaudi au mouvement national par lequel tout le peuple belge a semblé se terrer autour de nos institutions. La ville de Gand n'est pas restée en arrière. Elle saura rester digne de ses antécédents.

Sur des menaces qui avaient été proférées contre l'établissement des jésuites à Tronchiennes, un piquet de cuirassiers est parti hier soir à 9

heures se rendant à cette dernière commune ; ils étaient de retour en ville à 10 heures.

Malgré la proclamation que le bourgmestre a fait afficher, aux coins des rues, quelques attroupements se sont formés ce matin, 14, à la place d'Armes et au marché du vendredi.

Un piquet de gendarmerie était à la place d'Armes. Quelques malveillants avaient déjà enlevé des pavés au marché du vendredi ; la police locale, des pompiers et des gendarmes ont dispersés les groupes.

Le sieur Renodyn, membre de la société démocratique, vient d'être arrêté.

Le cabaret la *Vieille Diligence*, au coin du marché aux oiseaux, où se réunissent les membres de cette association, est fermé. Un fort piquet de pompiers stationne devant la porte d'entrée.

Des mesures énergiques sont prises pour éviter le retour des événements dont quelques malveillants se sont rendus coupables hier soir.

Au moment de mettre sous presse la ville est calme; toute la garnison est consignée et animée des meilleurs sentiments.

L'*Organe des Flandres* confirme ces détails et annonce l'arrestation d'un maître charpentier; il ajoute que ces désordres n'offrent pas la moindre gravité.

On lit dans le *Nouvelliste des Flandres* :

Les bruits les plus absurdes ont circulé hier en notre ville relativement à des désordres plus ou moins graves qui auraient éclaté hier à Courtrai. Nous pouvons assurer que la ville de Courtrai n'a pas cessé un moment d'être parfaitement tranquille. L'arrivée nocturne de quelques forces militaires avait, en effet, inspiré quelque inquiétude, mais le repos public n'en a pas été le moins du monde troublé.

La nouvelle de l'établissement de la République française a produit, à Rome, un immense effet. Le 5 mars, une foule immense a parcouru le Corso avec des cocardes et des bannières nationales; elle s'est arrêtée sous les fenêtres du Quirinal, où elle a crié : *Vive la Constitution ! Vive la République française !*

Une députation s'est rendue auprès du pape, et lui a présenté l'adresse suivante :

« Les derniers événements de France sont de nature à exercer la plus grande influence sur l'Europe et surtout sur l'Italie.

« Les sujets de Votre Sainteté, vos amis et ceux du trône, profondément préoccupés de ces événements, éprouvent le besoin de vous exposer leurs craintes et leurs espérances.

« Pour diriger avec sagesse le mouvement des passions politiques qui ne peuvent manquer de se manifester dans les circonstances actuelles, vos sujets regardent comme indispensable la publication prochaine d'une Constitution qui réponde largement aux institutions des autres Etats de l'Italie. Il faut que toutes les forces de la nation se réunissent pour défendre l'ordre intérieur et l'indépendance extérieure.

« Si déjà auparavant l'opinion a réclamé avec unanimité un ministère homogène, compact, libéral et à la hauteur des événements, ce besoin est devenu aujourd'hui d'une urgence extrême. Tout retard aurait des conséquences fâcheuses et irréparables devant lesquelles a toujours reculé votre âme généreuse.

« Des hommes capables de soutenir un tel poids et qui sont investis de la confiance publique, ne manquent pas parmi les laïques de vos Etats, et déjà l'opinion les a désignés à votre choix.

« Vous qui, en bénissant l'Italie, avez, à la face du monde, associé sa cause à celle de la religion, vous comprendrez que votre pouvoir temporel est étroitement uni aux destinées de la patrie commune. Ce sera l'honneur le plus grand de votre pontificat de pouvoir éviter à l'Italie les maux dont la menacent les tempêtes qui se préparent en Europe, et de pouvoir en même temps, tout en sauvant l'ordre intérieur, fonder la liberté et recouvrer l'indépendance. »

Voici la réponse du Saint-Père :

« Les événements qui se succèdent, ou plutôt se précipitent, justifient suffisamment la demande que vous m'avez présentée. Tout le monde sait que je travaille activement à donner au gouvernement cette forme que réclament vos seigneuries et qu'exigent les peuples ; mais tout le monde comprend la difficulté d'une pareille entreprise.

« Ce qui, dans un état séculier, peut se faire dans l'espace d'une nuit, demande un minuscule examen dans le gouvernement pontifical, puisqu'il est

m'envoie une pauvre bonne fortune. Qui, oui, cette découverte peut être pour moi la poule aux œufs d'or. Eh ! eh ! cela me réjouit le cœur et l'âme. Rien que d'y songer, j'ai des éblouissements métalliques, tout à fait dans le genre de ceux de ce gros naïf de Mornand.

Pendant que de Raviil suivait ainsi Mlle de Beaumesnil, sans qu'elle se doutât de ce dangereux espionnage, Herminie était revenue auprès de M. de Maillefort.

CHAPITRE XX.

M. de Maillefort attendait le retour d'Hermine dans une perplexité étrange, se demandant quelle circonstance inexplicable avait pu rapprocher cette jeune fille de Mlle de Beaumesnil.

Le marquis désirait d'ailleurs ce rapprochement, ainsi qu'on la verra bientôt; mais le bossu ne l'avait pas conçu de la sorte; et la présence d'Ernestine chez Hermine, le mystère dont elle avait dû nécessairement s'entourer pour se rendre dans cette maison, le secret que Mlle de Beaumesnil lui avait demandé d'un air si suppliant, et dont elle n'avait pu s'empêcher scrupuleusement de garder, d'après ses promesses faites, tout en paraissant à expliquer au plus haut point la curiosité, tout est si près de l'inquiétude de M. de Maillefort, qui, pour tant de raisons, ressentait une sollicitude paternelle pour Mlle de Beaumesnil.

Cependant, lors du retour d'Hermine, qui excusa de l'avoir laissé seul trop longtemps, le marquis lui dit de l'air du monde le plus naturel :

— Je serais désolé, ma chère enfant, que vous ne me traitiez pas avec cette familiarité à laquelle ont droit les véritables amis; rien de plus simple d'ailleurs, que de reconduire une de vos compagnes... car cette jeune personne... est, je suppose...

— Une de mes amies, Monsieur, ou plutôt, ma meilleure amie.

— Oh ! qui, dit le marquis, en souriant, c'est une bien vieille, que bien ancienne amitié... sans doute?

— Très récente, au contraire, Monsieur, car cette amitié a été aussi soudaine qu'elle est singulière... et déjà éprouvée.

— Je connais assez votre cœur et la solidité de votre esprit, ma chère enfant, pour être certain de la sûreté de votre choix.

— Un seul trait, qui vient de se passer, il y a une heure à peine, Monsieur, vous fera juger du courage et de la bonté de mon amie ; au péril de sa vie, car elle a été blessée, elle a arraché un pauvre vieillard à une mort certaine.

Et en quelques mots, Herminie, fière de son amie, et voulant la faire apprécier ainsi qu'elle méritait de l'être, raconta la courageuse conduite d'Ernestine au sujet du commandant Bernard.

L'on devine l'émotion du marquis à cette révélation inattendue, qui lui

extrêmement difficile de tracer une ligne exacte qui sépare les deux pouvoirs. Je me flatte cependant que dans peu de jours mon travail sera terminé et la constitution publiée.

« Que Dieu bénisse mes désirs et mes fatigues, et, s'il en naît un résultat utile à la religion, je m'agenouillerais devant le Crucifix, pour rendre des actions de grâces de tous les événements qu'il a permis, et plus encore comme chef de l'église que comme prince temporel, je me réjouirai si ces événements forment la plus grande gloire de Dieu. »

Des lettres de Milan, en date du 6 et du 7 mars, reçues par la *Gazette d'Augsbourg*, mandent que l'ordre n'a pas été troublé dans cette capitale.

La situation de la Belgique.

Sous ce titre, l'*Observateur belge* publie l'article suivant :

La révolution qui vient de s'accomplir en France, agite profondément toute l'Europe. De toutes parts, éclatent, à de courts intervalles, d'énergiques protestations contre les atteintes portées, soit à la liberté, soit à l'indépendance des peuples. Ceux que l'on nommait avec dédain, à Vienne, les *Dissidents* de l'Italie, se transforment en soldats ou en martyrs; les prétendus morts de la Pologne sortent de leurs tombeaux; la Prusse, l'Autriche commencent à comprendre qu'on ne tne pas le droit comme on tue les hommes; dans toute l'Allemagne, le peuple pense et dit tout haut que l'homme ne vit pas seulement de pain, et que les serments obligent aussi les rois ; les rois commencent à reconnaître que ce qu'on avait pris pour une sorte de troupeau, est une société humaine. Partout les peuples s'agitent, partout les rois cèdent. En Angleterre même on a vu les émeutes de Trafalgar, Square et de Glasgow.

Au milieu de cette révolution, de ce mouvement général de la Belgique seule, un des plus petits Etats de l'Europe le plus voisin du foyer de la révolution française, la Belgique, seule a conservé sa tranquillité, son calme, sa dignité. (1) Car on ne peut pas dire que le calme du pays a été troublé par les attroupements peu nombreux qui ont eu lieu, et qui n'ont été que le résultat de l'émotion toute naturelle causée par les événements de Paris.

En France et dans d'autres pays l'on a dit que ce calme que nous avons conservé, on s'étonne que notre tranquillité n'ait pas été troublée. C'est qu'à l'extérieur on ne se rend pas un compte bien net de notre véritable situation. On ne sait pas assez ce que nous avons fait en 1830 et depuis 1830.

En 1830 nous étions au même point que la France. Nous voulions, comme la France, le redressement des griefs contre lesquels l'opinion se soulevait; nous voulions l'affermissement de notre révolution; comme la France voulait l'affermissement de la sienne; nous voulions une constitution avec toutes ses garanties; nous voulions la liberté de la presse, cette institution protectrice du pacte national; nous voulions, à l'extérieur, la paix, mais une paix digne, fondée sur notre neutralité, ayant un mutuel respect pour base; nous voulions, à l'intérieur, la paix civile, c'est-à-dire l'ordre, non pas l'ordre fondé sur l'écrasement d'une classe, sur le privilège, sur le monopole; mais appuyé sur le droit commun, l'appui de tous aux avantages sociaux, le concert de tous dans une pensée de bien, d'amélioration, de progrès.

En France obtinrent-ils rien de tout cela? La charte de 1830 fut à peine chose près la même que la charte de 1814. Le nombre des électeurs fut à peine augmenté d'un quart. Le droit d'association fut refusé au pays. Des restrictions, restreignant encore les droits accordés par la charte, supprimèrent la liberté de la presse, etc.

Qu'arriva-t-il? C'est qu'il ne put plus y avoir en France que deux partis avoués: le parti ministériel et le parti constitutionnel. Les lois de septennaire défendaient aux autres partis même de se nommer. Les légitimistes et les républicains furent contraints de cacher leurs drapeaux et leurs noms.

C'est là ce qui permit au parti de la république de grandir, de se développer dans l'ombre, et sans même que ses ennemis admettent son existence, que les rigueurs de la loi empêchaient de se révéler par la discussion des journaux.

Cette grande force de parti républicain, longtemps comprimée, a fini par faire explosion, commença à braver, et l'explosion a été violente, et inattendue, et puissante, que tout a été emporté par elle, que tout a disparu. Le parti conservateur et le parti de l'opposition, toutes les nuances des opinions constitutionnelles, tout est avorté. Il ne reste plus que le parti républicain. Ce parti qui n'avait pas de nom, aujourd'hui il en a tout, et les autres n'existent plus.

En Belgique, rien de semblable ne pouvait arriver. Nous n'avons pas de lois de septennaire, chacun peut dire ses opinions, avouer ses tendances, discuter le gouvernement, exprimer ses vœux, quels qu'ils soient. Si nous n'entendons pas parler d'un parti républicain, c'est qu'il n'y a pas de parti républicain. Mais les républicains en Belgique, sont si peu nombreux, ils sont si loin de former un parti, ils constituent une si infime minorité, qu'ils n'osent pas même avouer qu'ils sont républicains.

(1) N'en déplaise à l'*Observateur*, nous devons lire M. d'Orléans chose de la Hollande. (note du *Journal de La Haye*)

— Oh! croyez bien, Hermine, que je viendrai le plus tôt que je pourrai, et ce ne sera pas ma faute, si...

Hélas! je comprends. Votre temps appartient au travail, parce qu'il faut travailler pour vivre. C'est comme moi ; malgré ma douleur, il va falloir que, dans une heure, je commence ma tournée de leçons. Mes leçons, mon Dieu! mon Dieu! et c'est à peine si j'ai la tête à moi. Mais, pour nous autres, ce n'est pas tout que de souffrir, il faut vivre!

Hermine prononça ces derniers mots avec une si déchirante amertume, que Mlle de Beaumesnil se jeta au cou de son amie en fondant en larmes. — Eh ! j'ai du courage, Ernestine. — Lui dit Hermine en répondant à son amertume. — je vous le promets, je me contenterai du peu de temps que vous me donnerez, j'attendrai, et je me souviendrai. — ajouta la pauvre d'Herminie, en tâchant de sourire. — Oui, me souvenez-vous et attendrez votre retour, ce sera encore une consolation.

— Adieu, Hermine, adieu! — dit Mlle de Beaumesnil d'une voix étouffée, adieu, à bientôt, le plus tôt que je le pourrai, je vous le jure, après-demain, si je puis. — Et, ajoutant, je te pourrai, — ajouta résolument l'orpheline, — oui, quoi qu'il vienne, après-demain, à cette heure-ci, comptez sur moi.

Merci, merci, — dit Hermine en l'embrassant avec effusion. — ah! la compassion que j'ai eue pour vous, votre généreux cœur me le rend bien.

Après demain, Hermine.

Merci encore, Ernestine.

Adieu, dit la jeune fille.

Et dans un trouble inexprimable, elle se dirigea vers l'endroit où sa gouvernante l'attendait dans le fiacre.

À ce moment où Mlle de Beaumesnil sortait de chez Hermine, elle se croisa avec un homme qui se promenait lentement dans la rue, en regardant de temps à autre la maison occupée par Hermine.

Cet homme était de Ravil, qui, on l'a dit, venait parfois rôder autour de la demeure de la Duchesse, dont il avait gardé un très vif souvenir. Depuis le jour où de Ravil avait si insolentement abordé la jeune artiste, elle n'était plus sur le point d'entrer à l'hôtel de Beaumesnil.

De Ravil reconnut parfaitement la plus riche héritière de France qui, dans son trouble, remarquait d'autant moins ce personnage, qu'elle ne l'avait vu qu'une fois au Luxembourg, lors de la séance de la chambre des pairs ou de la Chambre haute l'avait conduite.

Oh! Ravil! Oh! Ravil! la petite Beaumesnil mise presque en grisette, sortant seule d'une maison de ce quartier désert, se dit le de Ravil avec une surprise incroyable. — Suivons-la d'abord prudemment. Plus j'y songe, plus j'aime à me persuader que c'est le diable qui

montrait Mlle de Beaumesnil sous un aspect si touchant; aussi s'écria-t-elle: — C'est admirable de courage, de générosité.

Puis il ajouta:

— J'en étais sûr, vous ne pouvez que dignement placer votre amitié,

ma chère enfant, mais quelle est donc cette brave et excellente jeune fille?

— Une orpheline, comme moi, Monsieur, et qui, comme moi, vit de son travail : elle est brodeuse.

— Ah! elle est brodeuse? mais puisqu'elle est orpheline, elle vit donc seule?

— Non, Monsieur, elle vit avec une de ses parentes, qui l'a présentée dimanche soir à un petit bal, où je l'ai rencontrée pour la première fois.

Le marquis croyait rêver : il fut un instant sur le point de soupçonner quelqu'un des la Roches; mais il fut arrêté par ce singulier mystère. Mais la lui avança qu'il avait avec raison, dans la droiture d'Hermine, lui fit rejeter cette idée; cependant, il se demandait comment avait pu faire Mlle de Beaumesnil pour qu'elle pût venir à son tour, à l'insu du baron et de sa famille, pour aller au bal ; il se demandait aussi, avec non moins d'étonnement par quels moyens Ernestine avait pu, ce matin-là même, disposer de quelques heures de sa liberté; mais, craignant d'éveiller la défiance d'Hermine en la questionnant davantage, il reprit :

— Allons, c'est un bonheur pour moi que de vous savoir une amie si digne de vous... et... il me semble — ajouta le bossu avec intérêt — qu'elle ne peut venir plus à propos.

— Pourquoi cela Monsieur?

— Vous savez que vous m'avez donné le droit de franchise?

— Certainement, Monsieur.

— Eh bien ! il me semble que vous n'êtes pas dans votre état habituel... Je vous trouve pâle ; l'on voit qu'il y a un peu d'instants vous avez pleuré, pauvre chère enfant!

Monsieur... je vous assure...

— Et, s'il faut vous le dire... cela m'a frappé d'autant plus, que les deux dernières fois que je vous ai vues... vous sembliez tout étonnée... Oni, le contentement se lisait sur tous vos traits; cela donnait même à votre beauté quelque chose de si expansif, de si radieux, que, vous vous en souvenez peut-être, pour la rareté de la chose, je vous en fais compliment de votre rayonnante beauté. Jugez un peu, moi qui suis le plus malade de l'Europe de ce monde! — ajouta le bossu en tâchant d'atouner un sourire sur les lèvres d'Hermine.

Mais celle-ci, ne pouvant vaincre sa tristesse, répondit.

— L'émotion que m'a causé le danger auquel Ernestine vient d'être

D'ailleurs, en France, la question de la république ne fut pas discutée en 1830.

En Belgique, la question de la république n'est plus une question à discuter.

C'est une question vidée. Le congrès national a longuement discuté avant que de décider la forme du gouvernement de la Belgique. 13 voix sur 200 se sont prononcées pour la république, les autres ont voté pour la monarchie.

Nous n'avons pas eu une constitution bâclée à la hâte par une assemblée sans mandat, comme le fut la charte française de 1830. C'est volontairement, avec réflexion, que nous avons choisi la forme monarchique, en l'entourant de toutes les garanties que peut donner le meilleur gouvernement républicain. C'est la tranquillité et la sérénité de calme dont nous jouissons, de la tranquillité que nous avons conservée, malgré les événements de Paris.

En France, le parti de l'opposition s'est montré complètement impuissant à faire des hommes et de la faute des institutions.

M. Thiers, le seul des membres éminents de la gauche qui ait pu arriver au pouvoir, ne le put qu'en faisant le sacrifice même des principes et des idées de la gauche. C'est M. Thiers qui a fait les lois de septembre; c'est M. Thiers qui a engagé le principe des incompatibilités. M. Thiers a repoussé énergiquement la réforme électorale; c'est-à-dire, le moyen qui devait opérer toutes les réformes et rendre les pays toutes les libertés. Il y a un affais d'idées et de principes que M. Thiers, de ceux qui marchaient avec lui, ont de tout temps opprimés, parce que les institutions de la France étaient impuissantes pour faire prévaloir les idées et les principes de la gauche, et que ceux qui auraient dû les défendre ne pouvaient atteindre le pouvoir qu'en prouvant qu'ils les répudiaient, et qu'ils ne voulaient, ni de la réforme électorale, ni de la liberté commerciale, ni de la réforme parlementaire, ni de la liberté d'associations, ni de la liberté de la presse.

Ce qui importait cependant à la France, c'était que les principes fussent débattus, que les questions du progrès et d'amélioration sociale fussent nettement posées. Or, il ne s'agissait plus pour la gauche que de savoir qui de M. Thiers ou de M. Guizot mettrait la main sur le portefeuille. C'est été faire injure à la France libérale que de supposer qu'elle pût prendre parti dans ces pitoyables débats personnels.

Le parti de la gauche, rendu impossible par des institutions et la manière dont elles étaient interprétées et appliquées, avait constamment le dessous. Les dernières élections donnèrent une immense majorité à M. Guizot. Quant à ceux qui voulaient sérieusement la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté d'enseignement, en un mot, la réforme électorale qui devait donner toutes ces libertés, les journaux de février sont là pour prouver qu'ils n'ont eu quelques chances de faire entendre leur voix que quand ils ont fait un commencement d'émeute dans la rue.

En Belgique, rien de tout cela? Les voies légales nous ont suffi pour réaliser le progrès que nos voisins ont été obligés de poursuivre par l'insurrection.

En Belgique les deux partis, le parti catholique et le parti libéral se sont nettement dessinés qu'en 1841, après la chute du ministère Lebeau-Rogier. Après quelques années de lutte, le parti catholique, qui s'affaiblissait d'élections en élections, fut définitivement vaincu en 1847, et le parti libéral arriva au pouvoir par la puissance de l'opinion à laquelle nos institutions ont permis de se manifester librement.

La Belgique n'avait donc pas besoin de poursuivre par l'émeute et la révolution des réformes que ses institutions seules pouvaient lui faire obtenir.

Voilà donc les deux causes qui ont assuré le calme de la Belgique; l'absence d'un grand parti hostile aux institutions de son pays.

La preuve acquise par le pays de la puissance de ses institutions.

Maintenant, faisons remarquer combien il est heureux pour la Belgique que sa conduite ait été ce qu'elle a été. On a répété bien souvent que la Belgique était une nation sans avenir et qu'elle disparaîtrait à la première crise violente. Cette crise est arrivée, et en montrant la valeur de la Belgique, bien loin de compromettre sa nationalité, elle l'a assurée et la consolide.

Il y a en Belgique une coalition intime entre la nationalité et la monarchie, parce que, dans une nation éclairée comme la nôtre, un roi sait bien qu'on ne peut pas gouverner le peuple pour l'exploiter, et que le peuple sait bien qu'il ne doit fournir de ressources à la puissance royale qu'en raison de l'ordre, de la liberté d'industrie, de la stabilité des lois, du développement général des forces sociales. L'intérêt intérieur du roi dans l'Etat, comme l'intérêt extérieur de sa défense contre toute attaque, le poussent à s'unir de plus en plus à la nationalité de notre pays.

Il est une idée fondamentale dont tous sont pénétrés en Belgique, c'est que les progrès du bien-être, dans toutes les classes de la société est incompatible avec l'instabilité du pouvoir politique sur lequel s'appuie tout l'édifice social. Voilà le secret de notre calme intérieur; voilà pourquoi nous n'avons à redouter qui peut résulter des convulsions des pays voisins.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 13 mars.

Au commencement de la séance de la chambre des communes de ce jour, M. Stafford a demandé de nouvelles explications au sujet de l'affaire des ouvriers anglais chassés de France. Le secrétaire d'Etat de l'intérieur sir G. Grey a répondu que le foreign office avait reçu le détail de toutes les sommes qui sont encore dues en France à ses ouvriers et qu'une demande d'indemnité proportionnelle au montant de ses sommes sera adressée immédiatement au gouvernement provisoire de France.

Sur une interpellation de M. Gladstone, M. Labouchère et sir G. Grey ont fait savoir à la chambre qu'à Londres comme à Glasgow, comme à Manchester, les hommes de toutes les classes mettaient le plus grand empressement à se présenter comme constables spéciaux pour aider la police à réprimer les troubles qui pourraient éclater. Cette déclaration a été vivement applaudie sur tous les bancs.

La chambre a repris ensuite la discussion du projet relatif à l'impôt tax. Elle a adopté le projet du gouvernement pour un an seulement 363 voix se sont déclarées pour et 138 contre.

Aujourd'hui a eu lieu à Kennington (faubourg de Londres), le grand meeting de chartistes annoncé depuis quelques jours. Le but de la réunion était de voter une adresse de sympathie à la nation française, de demander le suffrage universel et l'abolition de l'impôt tax. A midi, le vaste terrain connu sous le nom de Kennington-Common était couvert d'une multitude d'hommes du peuple, qui se pressaient autour de deux grands chariots destinés à servir d'estrade au bureau et de tribune aux orateurs.

On évalué à 7 ou 8,000 le nombre des assistants. M. G. W. M. Reynolds, qui s'est déjà signalé au meeting averti de Trafalgar-square, accompagné de plusieurs chartistes notables, dont un portait un immense drapeau tricolore, a été élu ou plutôt s'est élu président de cette assemblée en plein vent, qu'il a longuement harangué pour lui expliquer l'objet de cette grande démonstration. Les résolutions suivantes ont été adoptées :

- 1° Ce meeting exprime sa sympathie profonde pour le brave peuple de France qui a renversé le trône d'un tyran et établi une forme de gouvernement fondée sur les droits naturels et nationaux;
- 2° Ce meeting demande que le ministère présente immédiatement un projet pour l'extension du suffrage électoral à tous les adultes mâles âgés de 21 ans jouissant de leurs facultés intellectuelles;
- 3° Ce meeting demande que le gouvernement reconnaisse les droits du travail et assure du travail à l'ouvrier valide.

Un comité permanent a été nommé pour se mettre en communication avec les ministres et organiser de nouvelles démonstrations.

L'autorité avait pris de grandes précautions pour empêcher que l'ordre ne fût troublé. Plusieurs milliers d'ouvriers de police stationnaient aux abords du lieu du meeting et des détachements de cavalerie et d'infanterie étaient postés dans le voisinage, prêts à marcher au premier signal. Jusqu'à 3 heures, tout était assez bien passé.

On lit dans le Times :

« La famille royale de France a été reçue en Angleterre d'une manière qui fait honneur au jugement sûr et aux bons sentiments du peuple anglais. On peut dire, certes, qu'elle est tombée du faite de la grandeur dans un état d'abaissement tel que la haine la plus ardente doit être désarmée en contemplant cette grande infortune. Avec tout le monde, nous avions eu que le comte de Neufville avait prudemment amassé et mis à couvert des fonds suffisants pour vivre dans l'abondance mais nous apprenons avec regret qu'il n'en est rien. Il paraît que Louis-Philippe, soit par des motifs de nationalité et de patriotisme, avait confié toute sa fortune et celle de ses enfants au sol et à la bonne foi de la France. Si donc la future législature décidait la confiscation des propriétés particulières de la maison d'Orléans; ces malheureux princes seraient réduits à un état de détresse qui remplirait l'Europe de sentiments de honte et d'indignation. Mais nous ne pouvons croire à un pareil acte d'inhumanité et d'injustice, qui serait si peu conforme à la magnanimité du caractère français et à ces principes d'équité, d'humanité et de modération sur lesquels la Révolution se dit fondée. »

On lit dans le Morning-Post.

Le comte et la comtesse de Neufville vivent dans la retraite à Claremont, entourés des membres de leur famille.

La semaine dernière, le comte a reçu la visite de plusieurs amis et entre autres de plusieurs membres de l'aristocratie.

M. Guizot s'est rendu plus d'une fois à Claremont, depuis son arrivée en Angleterre.

Le duc de Montebello et M. Duchâtel ont aussi rempli ce devoir auprès de leur ancien maître.

Le comte et la comtesse jouissent, dit-on, d'une bonne santé. Le terrible changement de fortune qu'ils ont éprouvé les affecte moins qu'on ne l'aurait cru, autant qu'on peut en juger par les apparences. Le comte va souvent se promener aux environs dans une voiture particulière, partout il est l'objet du respect des habitants du voisinage. Il en est de même des jeunes membres de la famille exilée, les ducs de Nemours et de Montpensier, qui font de fréquentes promenades à pied dans les environs de Claremont.

Deux officiers de police sont de garde au château, mais c'est là une précaution inutile. Samedi les augustes exilés ont reçu la visite de la comtesse de Granville, hier le comte et la comtesse de Jarnac ont passé quelques heures à Claremont. Le comte de Dietrichstein, ambassadeur d'Autriche, était au nombre des personnes de distinction qui ont rendu visite au comte et à la comtesse.

Le journal United Service Gazette publie les lignes suivantes que nous trouvons reproduites dans plusieurs autres journaux de Londres, sans qu'ils les accompagnent d'un seul mot d'explication :

« Nous apprenons de bonne source que le duc de Montpensier a été prié de se rendre au conseil privé que la reine a tenu mercredi, et qu'on lui a fait savoir qu'il devait quitter le pays. »

Nouvelles de France.

Paris, le 14 mars.

La circulaire de M. Ledru Rollin, véritable attentat à la souveraineté nationale, a produit un effet déplorable. L'émigration continue en masse, et si vous voulez avoir la mesure de la panique, je vous dirai que hier, m'étant présenté chez deux changeurs du Palais-Royal pour obtenir de l'or contre 200 francs en pièces de 5 francs, l'un m'a demandé 13, l'autre 14 fr. d'agio (fr. 65 ou 70 au mille); un troisième m'en a demandé 15, ce matin. Je puis vous attester de source certaine que M. Ledru-Rollin a, dans cette circonstance, agi contrairement à l'avis de tous ses collègues qui du reste, n'ont pas été trop fâchés de fournir au parti de la Montagne l'occasion de faire preuve d'impuissance.

Déjà les départements protestent avec une vive énergie contre la dictature, et la Presse, dont le rédacteur en chef, M. Emile Girardin, est secrétaire de M. de Lamartine, publie les réclamations les plus vigoureuses de républicains éprouvés contre cette espèce de conjuration qui, d'une part, repousse comme suspect tout candidat qui ne saurait offrir un état de services républicains antérieur aux journées de St-Méry et, de l'autre, proscribit comme traître tout électeur qui ne ferait pas un choix, je ne dis pas républicain, mais montagnard. C'est mettre la France sous le jong d'une imperceptible coterie, mais ce jong ne sera pas accepté.

N'en déplaise à la Montagne, l'Assemblée nationale sera républicaine, mais sous cette forme, elle consacra les droits et la sécurité de tous les citoyens indistinctement; les journaux la République française et l'Assemblée nationale défendent contre M. Ledru-Rollin le droit incontestable qui appartient à la France de disposer d'elle-même. La maladroite démarche des clubs tendant à reculer les élections est tout à fait inopportune et à interdire l'accès de Paris à la troupe de ligne, nous n'aurons qu'une seule raison à peu près unanime du 24 février, excitée contre eux une animadversion qui se traduira en verte compression si la minorité se méprend sur les véritables causes de la victoire remportée en commun.

Le club d'engagement pour la Belgique est une mauvaise plaisanterie. Les réunions se sont terminées à coups de poing. Les ouvriers belges de Paris ont adhéré à la République française, mais ils ne veulent pas imposer la loi à leur pays. Pour le servir ils attendront son appel.

Les Polonais s'organisent en assemblée de famille pour préparer le soulèvement de leur patrie. Ils s'abstiennent scrupuleusement des luttes de parti entre les Français.

L'émigration allemande a formé une association de cinq mille hommes, dont deux mille au moins armés et faits à la guerre.

chapper, ce matin, a sans doute altéré mes traits, Monsieur.

Le marquis, certain qu'Hermine souffrait d'un chagrin qu'elle voulait tenir caché, n'insista pas par discrétion, et reprit :

— Ainsi que vous me le dites, ma chère enfant, cette émotion aura sans doute ainsi altéré vos traits; mais heureusement le péril est passé; mais, dites-moi, il me faut bien vous l'avouer, ma visite est intéressée, très intéressée.

— Puissez-vous dire vrai, Monsieur?

— Je vais vous le prouver. Vous savez, ma chère enfant, que je me suis fait un scrupule d'insister désormais auprès de vous, à propos du grave motif qui m'a amené ici pour la première fois.

— Oui, Monsieur, et je vous ai su gré de n'être pas revenu sur un sujet si pénible pour moi.

— Il faut cependant que je vous parle, sinon de Mme de Beaumesnil, du moins de sa fille, — dit le marquis en attachant un regard pénétrant, attentif sur Hermine, afin de découvrir (quoiqu'il fût à peu près certain du contraire) si la jeune fille savait que sa nouvelle amie était Mlle de Beaumesnil, mais il ne conserva pas le moindre doute sur l'ignorance d'Hermine à ce sujet, car elle répondit sans le plus léger embarras :

— Vous avez à me parler de la fille de Mme de Beaumesnil, Monsieur?

— Oui, ma chère enfant, je ne vous ai pas caché Pamélie, dévouée qui a été élevée par Mme de Beaumesnil, ses recommandations dernières au sujet d'une jeune personne orpheline, jusqu'à l'introuvable, malgré mes recherches, je vous ai dit aussi les vœux non moins chers de la comtesse au sujet de la fille de Mme de Beaumesnil. Différentes raisons qui ne sont, croyez-moi, d'aucun intérêt pour vous, font que j'aurais le plus grand désir, dans l'intérêt de Mlle de Beaumesnil, de vous voir rapprochée d'elle.

— Moi, Monsieur, — dit vivement Hermine en se penchant au bonheur de connaître sa sœur, — et comment me rapprocher de Mlle de Beaumesnil?

— D'une manière bien simple et dont on vous avoit déjà, je crois, parlé, lorsque vous vous êtes si noblement conduite envers Mme de la Roehaiguë.

— En effet, Monsieur, l'on m'avait fait espérer que j'étais appelée auprès de Mlle de Beaumesnil pour lui donner des leçons de piano.

— Eh bien! ma chère enfant, la chose est arrangée.

— Vraiment, Monsieur?

— Je n'ai parlé hier au soir à Mme de la Roehaiguë. Elle doit vous proposer aujourd'hui ou demain comme maîtresse de piano à Mlle de Beaumesnil; je ne doute pas qu'elle l'accepte. Quant à vous, ma chère enfant, d'abord, je ne prévois pas de refus probable, de votre part.

— Oh! bien loin de là, Monsieur!

— Et d'ailleurs, ce que je vous demande pour la fille, — dit le bossu

avec émotion, — je vous le demande au nom de sa mère, pour qui vous aviez un si tendre attachement.

— Vous ne pouvez douter, Monsieur, de l'intérêt que m'inspirera toujours Mlle de Beaumesnil, mais les relations que j'aurai avec elle devront se borner à des leçons de piano.

— Non pas.

— Comment, Monsieur?

— Vous sentez bien, ma chère enfant, que je ne me serais pas donné assez de peine pour amener ce rapprochement entre Mlle de Beaumesnil et vous, s'il ne devait se borner à des leçons de piano données et reçues.

— Mais, Monsieur,

— Il s'agit d'intérêts sérieux, ma chère enfant, qui ne peuvent être mieux placés qu'entre vos mains.

— Alors, Monsieur, expliquez-vous, de grâce.

— Je vous en dirai davantage, — reprit le marquis souriant à demi, en pressant à la douce surprise d'Hermine lorsqu'elle reconnaît Mlle de Beaumesnil dans l'orpheline brédoue, sa meilleure amie, — je m'expliquerai tout à fait lorsque vous aurez vu votre nouvelle sœur.

— En tous cas, Monsieur, j'étois sûr que je regarderais toujours comme un devoir d'obéir à vos inspirations; je suis prête à aller chez Mlle de Beaumesnil lorsqu'elle me lera sa demande.

— C'est moi qui me charge de vous présenter à elle.

— Oh! tant mieux, Monsieur.

— Et si vous le voulez, samedi matin, à cette heure-ci, je viendrai vous présenter.

— Je vous attendrai, Monsieur, et je vous remercie de m'épargner l'embarras de me présenter seule.

— Un mot, de recommandation, ma chère enfant, dans l'intérêt de Mlle de Beaumesnil, personne ne sait, personne ne doit savoir que sa pauvre mère m'a fait appeler près d'elle à ses derniers instants. Il faut que l'on ignore aussi le profond attachement que je ressentais pour la comtesse. Vous garderez le plus profond silence sur ce sujet, dans le cas où Mme de la Roehaiguë vous parlerait de moi?

— Je me conformerai à vos intentions, Monsieur.

— Ainsi donc, ma chère enfant, — dit le bossu en se levant, — à samedi, c'est convenu. Je me fais une joie de vous présenter à Mlle de Beaumesnil, et je suis certain que vous-même, vous trônerez, à cette entrevue, un charme auquel, vous ne vous attendez pas.

— Je l'espère, Monsieur, — répondit Hermine, presque avec distraction, — car, voyant le marquis sur le point de sortir, elle ne savait com

ment aborder une question dont elle se préoccupait depuis l'arrivée du bossu; elle lui dit donc en tâchant de paraître très calme :

— Auriez-vous la bonté, Monsieur, avant de vous en aller, de me donner, si toutefois cela vous est possible, quelques renseignements que j'aurais à vous demander?

— Parlez, ma chère enfant, — dit M. de Maillefort en se rasseyant.

— Monsieur le marquis, dans le grand salon où vous vivez, — reprit Hermine avec un embarras visible, — j'ai vu un tableau qui me rappelle la

— J'étais l'hôte de son mari, et j'aime extérieurement son fils, le duc de Senneterre, un des plus dignes jeunes gens que je connaisse.

— Hier, encore, — ajouta le bossu avec émotion, — j'ai acquis une nouvelle preuve de la noblesse de son caractère.

— Mais, Monsieur, au front d'Hermine, en attendant louer spontanément par un homme qu'elle respectait autant que M. de Maillefort.

— Celui-ci reprit, assez étonné :

— Mais quels renseignements voulez-vous avoir sur Mme de Senneterre, ma chère enfant? Vous auriez-on proposé de donner des leçons de musique à ses filles?

Merveilleusement servie par ces paroles du bossu, qui la sortaient d'une grande difficulté, celle de donner un prétexte à ses questions; Hermine répondit malgré la répugnance que lui causaient le mensonge et la feinte :

— Oui, Monsieur, une personne m'a dit que peut-être, on me procurerait des leçons dans cette grande maison, mais avant de donner suite à cette proposition, très-vague, il est vrai, je désirais savoir, si je puis attendre de Mme la duchesse de Senneterre, certains égards, que la susceptibilité peut-être exagérée de mon caractère, me fait craindre avant tout. En un mot, Monsieur, je voudrais savoir si Mme de Senneterre est naturellement bienveillante, et si l'on ne trouve pas en elle cette fierté, cette morgue hautaine, que l'on rencontre quelquefois chez les personnes d'une condition si élevée?

— Je vous comprends à merveille, et je suis enchanté que vous vous adressiez à moi; vous connaissez comme je vous connais, chère et orgueilleuse fille que vous êtes, je vous dirai: n'acceptez pas de leçons dans cette maison-là... Mlle de Senneterre sont excellentes, c'est le cœur de leur frère, mais la duchesse!

— Eh bien! Monsieur, — dit le pauvre Hermine le cœur navré.

ANNONCES.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN.

composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot: 2 fr. 50 c.; tous les pots portent le cachet et la grille Mallard. Dépôt chez M. Creman, coiffeur, et Rensburg, à La Haye; Kerkhoff, à Amsterdam; Ch. Coucke, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 15 Mars.

	INT.	PLUS BAS COURS	LE PLUS HAUT	COURS
Dette active	2 1/2	43	44	44
Dito dito	3	48	51	51 1/2
Dito en liquidation	3	4	4	4
Dito dito	4	64	65 1/2	65 1/2
Dito des Indes	4	64 1/2	64 1/2	65 1/2
Syndicat	3 1/2	64 1/2	65	65
Dito	3 1/2	—	—	—
Société de Commerce	4	122	140	138
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4	—	—	—
Act. du chemin de fer de Breda	4	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	89 1/2	91	91
Dito dito, 1828 & 1829	5	90	90 1/2	90 1/2
Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	84	84 1/2	84 1/2
Emprunt de 1840	4	67 1/2	67 1/2	67 1/2
M. des Sociétés et Comp.	7	66 1/2	67	67
Passive	—	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—	—
Différé	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Ardoins	5	9 1/2	9 1/2	9 1/2
Dito intérieur à 6 m.	3	17 1/2	18	17 1/2
Coupons Ardoins	3	7 1/2	8 1/2	8 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	68	—	—
Dito dito	2 1/2	33	34	34
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
France	—	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
ACTIONS 1836	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Id. Id. 1843	—	—	—	—
Brésil	—	—	—	—
Id. Id. 1843	—	—	—	—
Portugal	—	—	—	—
Obligations à Londres	3	15 1/2	15 1/2	15 1/2

Bourse de Paris du 14 Mars.

	COURS 13 Mars	COURS 14 Mars	FIN COURS
Cinq pour cent	—	72	72
Trois pour cent	—	48	48 25
Emprunt Ardoin 3 p. c.	—	—	—
Id. id. id. nouveau	—	—	—
Id. id. id. d'ancien	—	—	—
Id. id. id. N. V. dit.	—	—	—
Id. id. id. Passif	—	—	—
Naples	—	—	—
Certificats Falconet	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	—	—	—
Dito	—	—	—
Belgique	—	—	—
Banque belge	—	—	—

Bourse de Paris du 14

Les ventes ont encore continué aujourd'hui sur le 5 p. c., tandis qu'au contraire il y avait beaucoup de petits acheteurs de 3 p. c. Les ventes paraissent effectuées principalement pour le compte des maisons de banque qui se trouvent dans l'embarras et qui se voient dans la nécessité de jeter toutes leurs valeurs sur la place. Il était question aujourd'hui de trois nouvelles suspensions de maisons de banque de 2^e ordre. Les chemins de fer étaient toujours invendables, à l'exception du Strasbourg, qui était mieux tenu que les autres lignes. La banque de France continuait à fléchir rapidement et elle est tombée aujourd'hui au-dessous des plus bas cours qu'elle ait faits en 1830. Le 3 p. c., fermé hier à 49, a varié de 49 à 49 50 et est resté au comptant à 49. Le 5 p. c., qui était hier à 74 a varié de 73 à 71-50 et ferme à 72 au comptant. Le 3 p. c. ferme pour fin du mois à 48-25 et le 5 p. c. à 72, après avoir fait 72-25. La banque de France a éprouvé une nouvelle baisse de 325 fr. à 1400 fr.; les obligations de la ville de 5 fr. à 1000.

Bourse d'Anvers du 14 Mars.

Sans affaires.

Bourse de Londres du 13 Mars.

3 % Cons. 80 1/2, 81. — 2 1/2 % Holl. 39, 41. — 4 % id. 59, 60. — Esp. 5 % 11 1/2. — 3 % 22, 23. — Portug. 4 % 12 1/2, 13 1/2.

Bourse de Vienne du 7 Mars.

Métalliques 5 % 89. — Lots de fl. 509, 141. — Lots de fl. 250, 96. — Actions de la banque 1200.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. - PERIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART

D'Amsterdam à Rotterdam.

AU DÉPART	D'AMSTERDAM	DE ROTTERDAM	DE HAARLEM	DE VOERZANG	DE VIERENDIJK	DE VAARDIJK	DE BREDAS	DE LA HAYE	DE ROTTERDAM	DE ROTTERDAM	ARRIVÉE À ROTTERDAM
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	11-2	11-6	9-38	9-48	9-48
11-15	11-45	—	—	12-26	—	—	12-50	—	1-5	1-23	1-23
4-30	5-5	5-19	5-29	5-50	6-2	6-12	6-32	6-38	6-49	7-8	7-8
7-30	8-5	8-19	8-30	8-51	9-3	9-13	9-33	9-46	9-57	10-16	10-16

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM	DE ROTTERDAM	DE HAARLEM	DE VOERZANG	DE VIERENDIJK	DE VAARDIJK	DE BREDAS	DE LA HAYE	DE ROTTERDAM
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-31	8-37	8-48	9-3	9-18	9-24	9-45
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1-7	—	—
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-3	4-18	4-24	4-45
5-30	5-42	6-2	6-9	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9-3	9-10	9-31

LA HAYE, chez Léopold Lecheberg, 75.

La caisse Baudon a fait comme la caisse Gouin : elle s'est trouvée dans la nécessité de suspendre momentanément ses paiements. Nous avons publié hier la circulaire dans laquelle le chef de cette grande entreprise annonce la prochaine liquidation de la société. Il est impossible de voir sans tristesse de pareils sinistres, où les infortunés privés se mêlent à des malheurs plus étendus. M. Baudon était un des plus anciens et des plus honorables receveurs-généraux de France; des financiers d'une grande expérience s'étaient associés à son entreprise; ni l'expérience ni l'habileté n'ont pu conjurer cette regrettable chute.

Le gouvernement provisoire publie un décret portant ce qui suit :
Nul ne pourra désormais jouir simultanément d'un traitement d'activité et d'une pension de retraite, servis l'un et l'autre, soit par les fonds de l'Etat ou des communes, soit par les fonds de retraite.
Le cumul continuera à avoir lieu, dans tous les cas, jusqu'à concurrence de 700 fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Citoyens!

Les élections de la garde nationale sont fixées au 18 de ce mois; tous les citoyens de 20 à 55 ans font partie de la garde nationale; tous les gardes nationaux sont électeurs, tous doivent concourir à l'élection.

Depuis le jour où la fixation a été connue, un nombre considérable de citoyens s'est fait inscrire; la plupart des légions ont vu doubler ou tripler le nombre des gardes nationaux qui les composaient avant nos trois journées de février.

Mais il faut que tous les citoyens comprennent que leur droit de voter est un devoir pour eux; que tous s'empressent donc de se faire inscrire.

La volonté du gouvernement provisoire est que toutes les facilités soient données, pour que le peuple tout entier prenne part à cette manifestation républicaine. Comme les listes doivent être closes le 13, à minuit, tout citoyen non inscrit aura le droit de réclamer son inscription à la mairie, pendant les trois journées du 14, du 15 et du 16. Le 16, à minuit, cette liste supplémentaire sera close, et les citoyens qui y seront portés concourront à l'élection.

Les bureaux de chaque mairie seront ouverts de 7 heures à minuit, pendant les trois jours. Le gouvernement provisoire espère donc que chacun voudra exercer son droit; il compte sur le patriotisme du peuple.

Fait en séance du gouvernement provisoire, le 12 mars 1848.

(Suivent les signatures des membres du gouvernement.)

Les journaux publient les communications suivantes:

M. le baron de Drachenfels, ministre résident de la Hesse grand-ducale, a communiqué à M. de Lamartine la dépêche de son gouvernement, qui autorise à continuer ses fonctions auprès du gouvernement de la République.

M. le baron de Schweizer, ministre de Bade, a communiqué à M. de Lamartine l'intention de son gouvernement de continuer les rapports diplomatiques et internationaux.

Paris, 14 mars.

Ce matin, les ouvriers coureurs qui sont en grève depuis deux jours et qui demandent qu'on les paie en hiver au même prix qu'en été, puis-que les entrepreneurs font payer leurs services au même tarif en toute saison, ont parcouru Paris, en faisant cesser les travaux encore en activité. Déjà quatre-vingt-dix maîtres ont signé une convention de bon accord; mais une dizaine résistent encore.

Les clubs se multiplient; on en compte une soixantaine. Il s'en est formé une rue Saint-Georges, dans la salle de Sax, qui compte dans ses rangs une partie des anciens conservateurs, MM. Viennet, Dugabé, Mahul, Larodéjacquelein sont les orateurs de ce club, qui soutient en toute liberté des théories fort peu à l'ordre du jour ailleurs.

Les journaux rendent un compte assez curieux du club des domestiques, inauguré avec des apparences fort hostiles aux maîtres, et qui s'est constitué dans des dispositions beaucoup plus conciliantes, grâce à un orateur populaire, qui a retourné les esprits avec d'excellentes raisons.

On dit des choses assez effrayantes des clubs Blanqui et Cabot. Dans l'un, on aurait demandé que la garde nationale n'eût pas d'officiers au delà du grade de capitaine, et qu'aucun bourgeois ne fût nommé officier. Dans l'autre, on a proposé d'exclure de la représentation nationale quiconque n'appartient pas à la classe des travailleurs. Il faut dire que ces déclamations laissent froid le public qui les entend.

La garde nationale a formé un club républicain qui a tenu sa première séance, hier, au Palais-Royal. Tous les membres de ce club, républicains de la veille et du lendemain, ont déclaré qu'ils s'unissaient surtout dans la vue de s'entendre pour défendre contre toute éventualité la liberté de l'Assemblée nationale.

La crise commerciale s'augmente malheureusement au lieu de diminuer. Aux chutes déjà signalées ou notoirement connues, il faut ajouter: MM. Ernest Bechet, banquier; Pariot (personnellement), co-intéressé dans la grande filature de M. Schlumberger et C^o, à Guebwiller (Bas-Rhin); Boudin frères, banquiers, etc. En outre, beaucoup de maisons éminentes parlent de se retirer, à la fin du mois, toute espèce d'affaires.

Le passage des agents de change est toujours tristesse. On remarque beaucoup de vendeurs et peu d'acheteurs. C'est le contraire qui devrait exister avec les bas prix actuels; mais le découragement domine tout le monde. Les capitalistes se précipitent beaucoup de cette situation et commencent à se réunir pour aviser. En attendant, la Bourse continue à être mauvaise, aujourd'hui plus encore qu'hier. Le 3 p. c. ouvre à 49 et ferme à 48-25. Le 5 p. c. commence en baisse et finit à 72. Rouen est à 400; la suspension de Ch. Laffitte l'écrase; le Nord, à cause de Rothschild, n'est pas mouvé à 237-50. Avignon-Marseille tentera peut-être au prix trop réduit de 200 fr. — La Banque de France tombe à 1,400 fr. On demande à 1,350. Vous voyez que c'est une panique. Heureux ceux qui réunissent leurs capitaux, ils peuvent acquérir les valeurs tombées.

En 1844, le 5 p. c. descendit à 50. Ceux qui eurent le plus de courage purent acheter à ce cours et le revendre à 125 fr.

Le Constitutionnel s'élève vivement contre la circulaire de M. Ledru-Rollin.

La liberté de tous dans les conditions de l'ordre public, la liberté des élections de l'Assemblée nationale, voilà la règle. Le bat, la limite du pouvoir du gouvernement provisoire et de ses agents.

Cependant la France a lu aujourd'hui avec une extrême surprise une circulaire de M. le ministre de l'intérieur aux commissaires du gouvernement. Nous espérons que cette circulaire sera interprétée par son auteur même, qui réclame avec tant d'énergie la liberté sous le dernier gouvernement; et qui ne peut la vouloir opprimer sous le gouvernement nouveau.

Déclarer que les commissaires du gouvernement ont des pouvoirs illimités, qu'ils sont dépositaires de la souveraineté du peuple, qu'ils ne relèvent que de leur conscience, et qu'ils doivent tout subordonner à ce qu'on ap-

pelle le salut public; exclure des élections tout homme qui n'était pas républicain avant le 24 février, c'est-à-dire l'immense majorité de la nation; considérer les élections, non comme l'œuvre libre et sincère du pays, mais comme l'œuvre des préfets; essayer de placer le pays sous l'empire d'une terreur générale; ne serait-ce pas faire avec plus de développement et de violence ce qu'on a reproché à l'ancien gouvernement.

Si l'éducation du pays n'est pas faite, comme on le dit, pourquoi le suffrage universel? Si la nation n'a pas le bon sens, l'intelligence nécessaires pour choisir d'elle-même et sans être guidée par l'inspiration de la peur, de bons représentants, pourquoi l'avoir appelée tout entière à prononcer sur son propre avenir? La forme républicaine suppose l'intelligence politique de la nation; l'ancien gouvernement niait que le pays fût suffisamment éclairé pour qu'on pût lui accorder même une large réforme; le nouveau gouvernement affirme que le pays a des lumières suffisantes pour être mis en possession du suffrage universel. La liberté la plus complète est la conséquence de cette dernière opinion, comme la corruption était la conséquence de l'autre.

Nous voulons croire encore que la circulaire de M. Ledru-Rollin a été mal comprise. Nous avons été souvent en dissentiment avec M. Ledru-Rollin; mais nous l'avons toujours cru libéral. Il n'a certainement pu vouloir placer sous l'autorité dictatoriale des commissaires ses agents, l'armée, les parquets, la magistrature même inamovible, la direction des élections, usurper à la fois le pouvoir de ses collègues du gouvernement provisoire, et la souveraineté de la nation. Il n'a pas pu vouloir dire: l'Etat, c'est moi. Chacun en France se rend compte en ce moment de ses droits et de ses devoirs. Nous ne sommes pas placés, Dieu merci, dans l'alternative de l'anarchie ou de la dictature, dans toute l'énergie du mot. Entre les deux, nous avons la république et la liberté. La France veut s'y tenir.

Il faut remarquer que le langage du National diffère sensiblement de celui de M. Ledru-Rollin.

Le mouvement électoral est commencé. Partout les candidats s'agitent, les comités se forment, et déjà les listes circulent. Cette activité est de bon augure, et nous nous en réjouissons. Le terme est prochain, le temps vole, il faut se hâter. Mais qu'on ne perde pas de vue le caractère tout spécial des élections auxquelles la France va procéder. L'assemblée qu'il s'agit de former ne sera pas une assemblée comme une autre. Elle aura pour tâche principale, sinon exclusive, de faire la constitution. De ses travaux, de ses lumières, de sa résolution, il dépendra que la République soit calme ou agitée puissante ou faible; qu'elle vive ou qu'elle meure.

Il est donc nécessaire, il est indispensable que l'on cherche partout les cœurs les plus fermes et les esprits les plus éclairés. Qu'on les prenne où on les trouvera, dans le département ou hors du département, peu importe. Il n'y aura pas cette fois d'intérêts de localité à débattre: l'assemblée nationale ne s'occupera que des intérêts généraux du pays. Qu'on ne se préoccupe pas d'avantage de la fortune du candidat, de sa position sociale, de sa profession. Tous les Français sont égaux désormais; toutes les professions sont égales: aucune ne doit être au titre ni d'exclusion, ni de préférence. Que les suffrages aillent au plus digne, quelque lieu qu'il habite, quelque habit qu'il porte, quelque fonction qu'il remplisse dans la société.

Le nombre des familles qui abandonnent Paris est considérable. Le National fait aujourd'hui contre elles une violente sortie que nous devons reproduire:

Que s'est-il donc passé depuis quelques jours que nous entendions parler de tous côtés de voyages soudains, de départs précipités? Le mouvement qui entraîne une portion de la population à quitter Paris ressemble presque à une fuite. Fuir, pour quel motif? et pourquoi? Quel danger nous menace, quel péril avons-nous à redouter? La révolution s'est accomplie en quelques heures; une monarchie vaincue a disparu emportant avec elle la seule cause de nos dissensions. La France s'est retrouvée elle-même, elle s'appartient. Oublions les dix-huit années qui viennent de s'écouler, ou si nous y songeons encore, que ce soit, pour puiser dans l'expérience accomplie quelques enseignements utiles au bonheur commun.

Mais à quel bon affecter la peur, pourquoi jouer l'effroi, simuler la crainte? Nous le demandons à ceux-là mêmes qui nous veulent quitter. Quel symptôme effrayant a donc apparû à l'horizon pour leur inspirer cette triste pensée d'émigration? Dans le passé, ont-ils couru quelque péril? Dans le présent, courent-ils quelque risque? Au milieu même de l'émotion du combat, sous le coup de l'exaltation de la victoire, du sein de cet admirable peuple parisien, généreux autant qu'il est brave, est-il sorti une parole de haine, un cri de vengeance, un accent de menace.

Qu'on le dise, qu'on nous cite un fait, un seul, et nous passons condamnation.

Trois grandes lois ont été proclamées par la république, trois grands faits ont surgi de la révolution et s'élevaient comme un phare resplendissant la route que nous avons déjà parcourue et celle que nous allons suivre: respect des personnes, respect des propriétés, moralité pour tous et partout. Voilà ce que nous a promis, voilà ce que nous donne le 24 février. Qu'exigez-vous de plus, et où trouveriez-vous mieux? Restez donc, et ne vous attirez pas de tous les reproches le plus cruel, celui de la lâcheté. Ne faites pas dire de vous que, semblables à une volée d'oiseaux, vous vous sauvez sans même savoir de quoi vous avez peur. Il y a dans le péril sérieux auquel on échappe une sorte de grandeur qui explique et justifie la fuite, pour ainsi dire. Nous comprenons et nous plaignons les timides, nous méprisons les poltrons. Les émigrés de 1848 laissent derrière eux une ville tranquille, un pays où règne l'ordre et la paix, n'inspirent même pas de colère: ils se croient peut-être dignes de pitié, ils ne sont que ridicules.

Les voyez-vous enfouissant mystérieusement leurs bijoux, préparant leurs malles en cachette, quêtant des passeports sous des noms supposés; qui sait? se déguisant pour être, pour se dérober à la nuit. Et cependant Paris a son aspect ordinaire; nous nous trompons: il y a un roi et des sergents de ville de moins. En revanche, la garde nationale, zélée, infatigable, occupe tous les postes, maintient partout l'ordre et la tranquillité, et la ville, remise de son ébranlement passager, se repose joyeuse, dans les fêtes du soir, au spectacle et au bal, des labours de la journée.

Mais nous y pensons: la garde nationale! N'est-ce pas là, peut-être, la véritable cause de cette panique? Oui, sans doute, voilà la véritable, le seul péril: monter sa garde. On se sauve devant le sergent-major. Fuyez donc, et qu'un immense éclat de rire vous accueille partout où vous portez vos pas. Allez, désormais nous vous connaissons, et nous allons vous dire votre nom: Vous êtes les émigrés de l'hôtel des Haricots.

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Samedi 18 Mars 1848. — (Représentation n. 113.)

LE SIEGE DE LEIDE.

grand-opéra en quatre actes, paroles de H. Lucas, musique de M. Vogel.

On commencera à 7 heures.